www.MOPIA.ca

MOPIA

Manitoba Ozone Protection Industry Association

(204) 338-2222

MOPIA PARTICIPE À UN OEWG 44 À BANGKOK

MOPIA participera à la 44e réunion du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) des parties au Protocole de Montréal "virtuellement"/en ligne du 11 au 16 juillet.

Le Protocole de Montréal a été signé en 1987 et est le traité environnemental le plus réussi à exister car il a été signé par les 198 pays du monde. C'est le seul traité universellement ratifié par toutes les nations de la terre.

L'objectif du protocole est de limiter l'utilisation et le rejet de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de certaines substances liées au changement climatique, car elles nuisent à l'atmosphère, à la biosphère et au système climatique.
MOPIA fournira un résumé des informations partagées lors de la réunion de l'OEWG.

Pour plus d'informations : https://ozone.unep.org/meetings/44th-meeting-open-ended-working-group-parties

ANOMOLIES CLIMATIQUES ARCTIQUES

L'appauvrissement printanier de la couche d'ozone dans l'Arctique entraîne des anomalies climatiques dans l'hémisphère Nord. Bien qu'il soit courant qu'un trou dans la couche d'ozone se forme au-dessus de l'Antarctique chaque printemps, il est moins courant qu'il se forme dans l'hémisphère nord. Cette année, cependant, un vortex polaire persistant a prolongé l'hiver et déclenché un appauvrissement plus important de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique. L'appauvrissement de la couche d'ozone au printemps a entraîné de nombreuses variations dans les anomalies climatiques telles que la pression au niveau de la mer, la température de surface et les précipitations.
www.nature.com/articles/s41561-022-00974-7

ALERTE/MISE EN GARDE SUR LES CONTENANTS 134A ILLÉGAUX SUR LE MARCHÉ

MOPIA est au courant de la vente illégale de contenants R-134A HFC non rechargeables. Selon le Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone du Manitoba 103/94, tous les réfrigérants doivent être vendus dans des contenants réutilisables. Ces petits contenants ne sont pas réutilisables et contreviennent donc à la réglementation manitobaine sur les SAO. Les agents de l'environnement sont également conscients de la vente illégale de ces produits et ont le pouvoir d'appliquer des sanctions sévères en cas de non-conformité. Les sanctions pour les compagnies comprennent des amendes pouvant atteindre 500 000 $ lors de la première infraction.

Toute information de non-conformité ou toute préoccupation concernant respecter le règlement doit être adressée à votre bureau local d'Environnement, Climat et Parcs Manitoba.

Pour soumettre des avis de non-conformité, contactez votre agent local de l'environnement : https://www.gov.mb.ca/sd/environment_and_biodiversity/petroleum_storage/contact.html

Publié par The Manitoba Ozone Protection Industry Association Inc (MOPIA) Winnipeg, Manitoba, Canada le 15 juin 2022. MOPIA n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions et n'approuve pas les produits, systèmes, entreprises ou agences, mais peut mettre en évidence l'un de ceux-ci à notre discrétion en tant que sources à des fins d'information uniquement. Crédits : NOAA, gouvernement du Canada, les éditeurs sont Mark Miller, Nicole Salchert, Luc Philippot, Alex Grislis et l'ExCom de MOPIA. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions d'articles à : mopia@mopia.ca.
Pensez à l'environnement! Faites circuler ou recyclez lorsque vous avez terminé !

MANITOBA OZONE PROTECTION INDUSTRY ASSOCIATION

mopia@mopia.ca 1082 Main St.
(204) 338-2222 1 (888) 667-4203

LEADERS IN OZONE LAYER & CLIMATE PROTECTION

BULLETIN ÉLECTRONIQUE MENSUEL
S'EFFORCER DE VOUS GARDER INFORMÉ
JUILLET 2022 • COPIE 227

MOPIA COLLABORE AVEC LES PARTIES PRENANTES À TRAVERS DU MANITOBA

Au cours des mois de mai et juin, MOPIA a parcouru la province pour informer nos intervenants des enjeux importants et des tendances émergentes de l'industrie. MOPIA a informé nos parties prenantes des modifications réglementaires, de la réduction progressive des HFC et de la transition vers les HFO et les réfrigérants naturels.

Nous avons également reçu des commentaires de l'industrie sur l'utilisation croissante des kits de « remplissage » de réfrigérant et discuté de solutions pour réduire l'achat et l'utilisation illégale de ces produits par des personnes non qualifiées.

Des agents d'Environnement, Climat et Parcs Manitoba étaient également présents à ces événements. Ils ont fourni aux parties prenantes des informations réglementaires précieuses et les derniers efforts d'application.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES HALOCARBURES 2022

Le Règlement fédéral sur les halocarbures du Canada a récemment été mis à jour pour aider à protéger davantage la couche d'ozone de la planète et à limiter le rejet de substances nocives.

Les nouvelles exigences indiquent comment gérer correctement les systèmes qui contiennent des halocarbures, indiquent les informations nécessaires à inclure dans l'inventaire et les journaux d'activité des systèmes, et les mesures requises si 10 kilogrammes ou plus d'halocarbures sont rejetés dans l'atmosphère.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît visitez:www.canada.ca/en/environment-climate-change

Pour l'ensemble des règlements, veuillez visiter:laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2022-110/index.html

MOPIA ACCUEILLE LE RETOUR DU PERSONNEL D'ÉTÉ

MOPIA accueille de nouveau Nicole Philippot dans l'équipe MOPIA ! Nicole tiendra les parties prenantes informées avec les médias sociaux, les traductions françaises ainsi qu'elle aidera avec les renouvellements de certification en juillet et août.

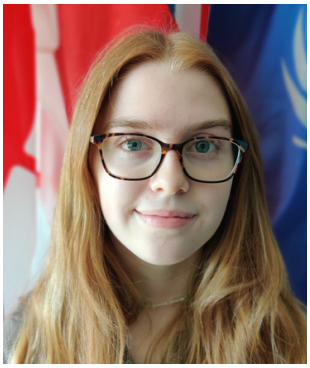

Bienvenue Nicole!

Contactez Nicole à: nik@mopia.ca

Suivez nous sur Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok pour rester à date avec MOPIA!

Trouvez nous@manitoba.mopia